



Vente d'une voiture et plainte de l'acheteur après

Par **fransousca**, le **04/02/2008** à **20:36**

J'ai vendu ma voiture la semaine dernière. Avant de la faire passer au contrôle technique, je l'ai faite réparer car elle présentait une fuite du liquide LHM . Le garagiste m'a dit que ce n'était pas grand chose et la réparation était minime. Ensuite ma voiture est bien passée au contrôle technique avec la mention" légère fuite hydraulique" et autres petits problèmes anodins, comme peut présenter toute voiture de 190 000 km. Je l'ai vendue 1000 euros.

L'acheteur m'a rappelé, il me dit que la voiture a un très grave problème, qu'elle est immobilisée au garage et qu'il y en a pour 400 euros de réparation sans compter la main d'oeuvre...

Que peut-il engager contre moi , alors que je l'ai vendue en toute bonne foi ? Il veut me ramener la voiture et que je lui rende l'argent...

Merci de m'éclairer pour savoir ce que je dois faire.